

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 MAI 2014**

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil lundi, le 26 mai 2014, à compter de 19 h, à laquelle sont présents, outre Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Madore, les conseillers suivants :

Benoit Roy	siège 1
Christine Riendeau	siège 2
René Morier	siège 3
Robert Fontaine	siège 5
Marc Fontaine	siège 6

Absence motivée :

Vincent Tremblay	siège 4
------------------	---------

tous formant quorum sous la présidence du Maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Édith Rouleau est aussi présente.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE**

Après avoir constaté le quorum, Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte à 19 h.

**2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour ci-dessous reproduit.

**Résolution 2014-05-109**

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,  
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

D'accepter l'ordre du jour de la présente séance qui est le suivant :

1. Ouverture de la séance par le Maire;
2. Acceptation de l'ordre du jour;
3. Dossier bibliothèque;
4. Reddition de compte *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local*;
5. Période de questions portant uniquement sur les points du présent ordre du jour;
6. Levée de la séance extraordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**3. DOSSIER BIBLIOTHÈQUE**

- ATTENDU QUE** des rencontres ont eu lieu entre différents intervenants de la Commission scolaire des Hauts-Cantons, de la municipalité de Saint-Malo et du Réseau Biblio de l'Estrie afin de vérifier la faisabilité, les avantages et les inconvénients d'aménager la bibliothèque municipale avec la bibliothèque scolaire à l'école Notre-Dame-de-Toutes-Aides à Saint-Malo;
- ATTENDU QUE** l'association des bibliothèques scolaire et municipale comporte de nombreux avantages pour les élèves, les professeurs et la population malouine;
- ATTENDU QUE** le projet a été soumis aux enseignantes et aux enseignants de l'école et au conseil d'établissement et que toutes les parties sont en accord avec le projet;
- ATTENDU QUE** des démarches ont été faites par la municipalité pour obtenir des devis touchant les travaux d'aménagement du local et que ces travaux devront recevoir l'approbation de la Commission scolaire des Hauts-Cantons avant de procéder au réaménagement;
- ATTENDU QUE** la Commission scolaire des Hauts-Cantons demande à la municipalité la signature d'un protocole d'entente d'utilisation des infrastructures et de lui soumettre le devis d'aménagement du local pour approbation;

#### **Résolution 2014-05-110**

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,  
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

- QUE** le devis pour l'aménagement du local soit soumis à la Commission scolaire des Hauts-Cantons pour approbation avant d'entreprendre les travaux de réaménagement du local.
- QUE** la municipalité s'engage à défrayer les coûts reliés à l'aménagement du local de la bibliothèque scolaire et municipale;
- QUE** la municipalité de Saint-Malo s'engage à négocier et signer avec la Commission scolaire des Hauts-Cantons un *Protocole d'entente d'utilisation d'infrastructures de l'École Notre-Dames-de-Toutes-Aides* dont les modalités sont les suivantes :
- la municipalité fera appel à un fournisseur indépendant pour l'usage du téléphone au local en assumant les frais;
  - un accès internet étant nécessaire pour le bon fonctionnement de la bibliothèque, la municipalité partagera les coûts engendrés pour l'utilisation de cet accès dans ce local dans une proportion de 50-50;
  - la municipalité partagera avec la Commission scolaire les frais de conciergerie du local de la bibliothèque dans une proportion de 50-50;
  - la municipalité assurera le déneigement et l'entretien extérieur des accès et sorties de secours de la bibliothèque en dehors des heures de cours;
  - la municipalité sera responsable de l'ouverture et de la fermeture des portes en dehors des heures de classe;

- la municipalité assumera les coûts liés à un déclenchement accidentel par la clientèle municipale du système d'alarme;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. **REDDITION DE COMPTE PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports a versé une compensation de 147 400 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2013;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

**ATTENDU QUE** la présente résolution est accompagnée de l'**annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

**ATTENDU QU'** un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**annexe B** ou **un rapport spécial de vérification externe** dûment complétée

**Résolution 2014-05-111**

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,  
appuyé par le conseiller René Morier,

**QUE** la municipalité de Saint-Malo informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5. **PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES POINTS DU PRÉSENT ORDRE DU JOUR**

Aucun-e citoyen-ne est présent-e parmi l'assistance.

6. **LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire déclare la levée de la séance extraordinaire à 19 h 15.

---

Jacques Madore, maire

---

Édith Rouleau, directrice générale et  
secrétaire-trésorière